

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA FETES DES VOISINS & REPAS DE QUARTIER A TOURS

CETTE DEMANDE DOIT ETRE TRANSMISE A LA VILLE DE TOURS A :

VILLE DE TOURS
DIRECTION DU COMMERCE
Service des Animations Commerciales
1 à 3 rue des Minimes
37926 Tours cedex 9
commerce@ville-tours.fr

DELAIS PREALABLE A TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Les demandes d'occupation temporaire d'occupation du domaine public doivent être déposées ou transmises au Service des Animations Commerciales, **45 jours avant la date prévue de la manifestation et ne vaut en aucun cas accord de la Ville.**

L'ORGANISATEUR

Organisme ou Association * :

OUI NON

Si oui, Nom de l'Organisme ou Association * :

Je suis un Particulier * :

OUI NON

REPRESENTE PAR

NOM * :

Prénom * :

En qualité de * :

Téléphone * :

Email * :

N° de rue * :

Adresse * :

Code postal * :

Ville * :

VOTRE PROJET

Date de la Fête des Voisins / Repas de Quartier * :

Horaires * : de

à

Quartier * :

Lieu / Adresse * :

Entre les numéros :

et

Nombre de voisins attendus sur l'ensemble de la manifestation * :

Nombre maximum de personnes attendues simultanément * :

Une communication aux voisins et/ou riverains est-elle prévue ? * OUI NON

Par quel moyen ?

A quel moment ?

MIEUX VOUS CONNAITRE

Avez-vous déjà organisé une Fête des Voisins / Repas de Quartier * OUI NON

Si oui, en quelle année ?

Sur quel quartier ?

Si non, existe-t-il déjà une Fête des Voisins / Repas de Quartier dans votre quartier ?

OUI

NON

DISPOSITIF POUR LA MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET/OU DU STATIONNEMENT

Je demande une **autorisation d'occupation temporaire de l'espace public** (les voies privées, les espaces non circulés, les espaces en pied d'immeuble locatif et privé ne sont pas concernés).
Dates et horaires d'occupation du site :

– Montage : le [] de [] à []

– Démontage : le [] de [] à []

Je demande un **arrêté provisoire d'interdiction de circulation**.

Nom de la rue, impasse, place... :

Sur toute la voie

OUI

NON

Seulement une partie, entre les numéros :

Je demande un **arrêté provisoire d'interdiction de stationnement**.

Nom de la rue, impasse, place... :

Sur toute la voie

OUI

NON

Seulement une partie, entre les numéros :

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

Vous vous engagez à :

- **Prendre en charge la sécurité générale** sur le site pendant la durée de la manifestation, dans le cas où le repas se situe sur une zone circulée ;
- **Éviter tout bruit** pouvant gêner le voisinage **après 22h00** ;
- **Ne pas installer de sonorisation** ;
- **Ne pas installer d'aménagement sur la chaussée circulée** pouvant rendre difficile la circulation des secours et être disposé de façon à n'apporter aucune gêne à la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, du tramway et à la tranquillité publique ;
- **Installer barbecue ou matériel de cuisson** sur la voie publique selon l'arrêté municipal N°2352_98 du 23 juillet 1998 ;
- **En cas de dégradations qui pourraient être occasionnées sur le domaine public**, la Ville de Tours pourra vous demander d'en rembourser la valeur du préjudice.

DOCUMENTS A FOURNIR

- **Plan avec l'emprise sur l'espace public et l'implantation des installations** de votre manifestation. *
- Lutte contre la Covid-19 : Copie de **la Déclaration d'un évènement sur l'espace public obligatoire** à la Préfecture d'Indre-et-Loire pour les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un espace public téléchargeable sur : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Demarches-administratives/COVID-19-Declaration-des-manifestations-sur-la-voie-publique> . *

Pour les Organismes et Associations

- **Attestation d'assurance** Responsabilité Civile Multirisques **de l'année en cours.** *

En tant qu'organisateur, vous devez assurer la charge de la sécurité générale du site affecté à la manifestation.

Encadrement par :

Nombre d'organiseurs :

Moyens de liaison :

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements notés, reconnais avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

À Le

Signature de l'organisateur
(Le Président pour les organismes et associations)

*** Champs et/ou documents obligatoires**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.